

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF			
Compagnie					
Unité BT.					
Code unité	Procès-Verbal N° 10626 / 02			N° Pièce 01	N° Feuille 1

ANALYSE Objet Volant Non Identifié.

AFFAIRE : G M

Nous soussigné A T , Gendarme, en résidence au
Agent de Police Judiciaire,
Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,
Rapportons les opérations suivantes.

PREAMBULE

Le 27 septembre 2002, se présente au bureau de notre unité, M.G M , qui nous dit avoir vu des objets bizarres dans le ciel la nuit du 25 au 26 septembre 2002.

EXPOSE DES FAITS

La nuit du 25 au 26 septembre 2002, M. G M demeurant commune de , remarque de sa fenêtre des lumières qui bougent dans le ciel. Le phénomène lui paraissant bizarre, il décide de filmer la scène.

ENQUETE

Le 27 septembre à 09 heures, nous nous rendons au domicile de M. G . Aucune traces de ces objets volants non identifiés sont visibles sur le sol.
Nous entendons M.G qui nous explique ce qu'il a vu cette nuit là. Il nous remet une copie du film qu'il a réalisé cette nuit là (Cf. pièce n°02).
L'enquête de voisinage effectuée s'avère négative.

CLOTURE

A ce jour, aucun autre fait similaire nous a été signalé. En conséquence, nous clôturons le dossier en état.

Fait et clos au , le 17.10.2002

L'A.P.J. :

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. le Préfet	Le 17 / 10 / 2002	L'Adjudant N F. Commandant la Brigade
1	Général, Commandant la Région Aérienne		
2	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Bureau défense opération - sous direction des opérations - bureau renseignement situation.	Date et signature	
1	Archives BT		

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF		
Compagnie				
Unité BT.				
Code unité	Procès-Verbal N° 10626 /02	PROCES-VERBAL D'AUDITION		N° Pièce 0
				N° Feuillet 1

Nous soussigné Gendarme A T en résidence au
Agent de Police Judiciaire,
Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service
de la Gendarmerie,

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au bureau de notre unité, entendons la personne dénommée ci-dessous :

PERSONNE CONCERNEE				
Nom (suivi du nom d'épouse)			Prénom	
G			M	
Date naissance	Lieu naissance	Depart	Pays	
			France	
Sexe	Situation familiale		Nationalité	
M	Célibataire		Française	
Filiation		Telephone	Profession	
			Graphiste	
Adresse		Code postal	Ville	

Qui, entendue séparément, nous déclare le vingt sept septembre deux mil deux à quatorze heures:
---« Je me présente ce jour à votre unité, suite à des objets bizarres que j'ai remarqué dans le ciel
la nuit du 25 au 26 septembre 2002.-----

--- Le 26 septembre, aux alentours de 03 heures 30, alors que j'étais en train de me coucher, j'ai
entendu comme une voix qui me disait d'aller à la fenêtre. J'ai remarqué par la fenêtre de ma
chambre trois barres lumineuses verticales. Je ne peux vous dire à quelles distances elles se
trouvaient. J'ai tout d'abord cru à un satellite, mais voyant que cela changeait toujours de couleur,
j'ai pensé qu'il s'agissait d'un phénomène para normal.-----

--- Il se composait d'une lueur multicolore, avec en son centre une lumière intense et sphérique. Il
bougeait beaucoup.-----

--- Je suis allé chercher mon camescope numérique, et je suis sorti dans le parc de la maison. J'ai
filmé pendant environ une heure.-----

--- Je ne peux dire avec exactitude ce dont il s'agissait. Tout s'est terminé aux alentours de 07
heures du matin.-----

--- Je ne peux vous dire d'où ces objets sont arrivés, ni par où ils sont partis. Je ne pourrai les
orienter, car ils bougeaient beaucoup, tout en restant dans mon champ d'action.-----

--- De temps à autres, les lumières partaient loin de moi, et revenaient très vite dans ma direction.
J'ai même pu remarquer des formes à l'intérieur d'un noyau.-----

--- Je ne peux en dire plus, car cela n'arrête pas de changer d'aspect et de couleur. Je ne voudrais
pas faire de conclusions trop hâtives sur ces choses.-----

--- Je tiens à préciser que ce n'est pas la première fois que je remarque ce genre de phénomène.
Je l'ai déjà vu une fois sans pour autant le filmer.-----

--- Je vous remets spontanément une copie de la cassette que j'ai moi-même faite. Il s'agit d'une
cassette de couleur orange. de marque JVC d'une durée de 240 minutes.-----

--- Je n'ai rien d'autre à ajouter.-----

--- A le 27 / 09/ 2002 à 15 heures. -----

--- « Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y
persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »-----

La personne entendue :

L' A.P.J. :



DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ETABLISSEMENT
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION
DES SYSTEMES OPERATIONNELS
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

SEPRA

le 20 mars 2003
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-117

**GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 10626/2002 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,